

Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **17 (1872)**

Heft 8

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pour terminer ce rapport, et nous le répétons, en l'absence de tout texte définitivement arrêté, nous résumerons l'opinion de la commission sur les points qui ont été discutés. L'énoncé de cette opinion pourra d'ailleurs être considéré comme l'expression des vœux de la section de Genève quant aux dispositions de la future loi militaire.

Sauf le point unique que nous avons mentionné, la question de l'habillement et de l'équipement, la commission a été unanime pour les conclusions suivantes :

1^o Abolition de l'échelle des contingents, et service obligatoire pour tous les Suisses.

2^o Centralisation de l'instruction militaire.

3^o Organisation des troupes en unités tactiques par cantons, et nomination de leurs officiers par les gouvernements cantonaux sous condition de brevets de capacité délivrés par la Confédération. Maintien des administrations militaires cantonales avec toutes leurs attributions actuelles, sauf les modifications rendues nécessaires par la centralisation de l'instruction militaire, ainsi que de l'habillement et de l'équipement, si celle-ci venait à être établie.

Genève, 17 février 1872.

Le rapporteur de la commission :
F. GAS, major d'artillerie.

BIBLIOGRAPHIE.

QUELQUES MOTS SUR LES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES MILITAIRES EN ITALIE.

Les principales publications périodiques en Italie sont les suivantes :

a) *L'Italia militare* qui paraît trois fois par mois.

Elle contient non seulement des travaux militaires de tous genres mais aussi les nominations et promotions d'officiers qui lui sont communiquées directement par le ministère de la guerre. Cette revue a un caractère officieux et même un peu officiel, puisque les nouvelles qu'elle contient lui venant du gouvernement sont toujours justes. Elle paraît actuellement à Rome; le prix d'abonnement est de 12 francs par an pour l'Italie.

b) *La Rivista militare italiana* publie chaque mois une livraison. Elle est subventionnée par l'Etat et rédigée par un officier désigné par le ministère de la guerre. Elle donne presque toujours de bons articles qui lui sont envoyés par des officiers ou des employés de l'administration militaire. Elle paraît à Florence: prix d'abonnement pour l'Italie, 24 francs.

c) *Le Giornale d'artiglieria*, organe officiel, est publié par le comité d'artillerie: chaque livraison est divisée en deux parties: la première contient les communications et les plans officiels qui concernent l'armée; la seconde des articles intéressants sur des questions d'artillerie, à l'ordre du jour, tant en Italie qu'à l'étranger. Ce journal a une valeur réelle et un prix exceptionnellement bas: 8 francs par an.

d) *Le Giornale del genio* est dirigé d'une manière analogue au Journal d'artillerie. Il est publié par le comité du génie et coûte également 8 francs par an.

e) *La Rivista maritima* est officielle et paraît sous les auspices du ministère de la marine. Elle coûte le même prix que les deux journaux précédents.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Les journaux nous ont appris la mort de G. Siber, lieutenant-colonel à l'état major fédéral d'artillerie. C'est pour nous tous une perte grande et réelle.

Siber était un officier distingué, sous tous les rapports: instruit, fort intelligent, parlant et écrivant trois langues, sérieux, consciencieux, doux et ferme. Il était excellent cavalier et charmant camarade.